

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit et le dix-neuf septembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Thierry NIGAY, Maire.

Etaient présents : Thierry NIGAY- Maurice DEGOUT - Cédric RAQUIN - Serge JUGLARET - Stéphane MOURIKS - Valérie FOUCTEAU - Magali BAYON - Alexandrine DUMONT - Véronique DEL BIANCO

Absents: Alain BONNET - Nadine CLOZEL - Anne-Claire CAULIEZ-MICHEL - Christophe PEGON - Alain GRAND

Secrétaire de séance : Anne-Lise BORDE

Approbation du compte rendu de la réunion précédente.

### ***DELIBERATIONS***

#### **1°) MOTION DE SOUTIEN COMMUNE DE CHENAY-LE-CHATEL - PROJET IMPLANTATION EOLIENNES A URBISE:**

Le Maire donne lecture du courrier de la mairie de Chenay-le-Chatel relatif au projet d'implantation d'éoliennes sur la commune d'Urbise, en limite de la commune de Chenay-le-Chatel et auquel elle s'oppose.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de Chambilly d'apporter son soutien à la commune de Chenay-le-Chatel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et une abstention :

**ADOpte** la motion du conseil municipal de Chenay-le-Chatel qui émet le vœu que les éoliennes prévues dans le projet déposé par Roanne Agglomération, situées sur la parcelle A319 à Urbise soient déplacées afin de ne pas nuire à la valeur universelle exceptionnelle des paysages culturels évolutifs vivants proposés par le Pays Charolais Brionnais à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

#### **2°) HALTE NAUTIQUE - AVENANT N°1:**

Dans le cadre du projet de halte nautique, le Maire indique qu'il est nécessaire d'installer une pompe de relevage pour l'assainissement, ce qui implique une plus-value au marché initial de 92 217.95€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

**DECIDE** d'accepter l'avenant N°1 au marché CHAVANY d'un montant de 13 027.81€ TTC pour la réalisation des travaux de la halte nautique.

#### **3°) EMPRUNT - TRAVAUX HALTE NAUTIQUE:**

Le Maire présente au conseil municipal les propositions de prêts de 2 banques pour le financement des travaux de la halte nautique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole Centre-est un emprunt de 75 000€ ayant pour objet le financement d'investissement, d'une durée de 120 mois au taux de 0.81% avec échéances trimestrielles et des frais de dossier de 150€.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

#### **4°) REFUS CERTIFICAT D'URBANISME N°07107718M005 - THEVENOUX:**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de Certificat d'urbanisme a été déposée par M. THEVENOUX Norbert en vue de la rénovation d'une maison individuelle et un changement de destination de la grange en habitation sur la parcelle cadastrée section O B N°254, au lieu-dit « Le Lac » à Chambilly.

Cette demande de CU a fait l'objet d'un refus par les services de la Direction Départementale des Territoires au motif que le projet est situé dans une zone d'aléa faible du plan de prévention du risque inondation de la Loire qui interdit tout changement de destination d'une construction existante en habitation.

Cependant, le PPRI applicable est celui de 2001 alors que selon la nouvelle carte 2017 des aléas qui ne sera applicable qu'en 2020, la parcelle concernée ne se situe plus en zone d'aléa faible.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de favoriser la réalisation de ce projet, à 10 voix pour et une abstention :

**DECIDE** de solliciter Mme la Sous-Préfète de Charolles, pour qu'à titre exceptionnel et dans ce cas précis, l'application de la carte PPRI 2017 soit anticipée pour la validation du CU N° 07107718M0005 présenté par M. THEVENOUX Norbert.

#### **5°) CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE:**

**VU** l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**VU** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% du barème en vigueur
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Laurence CROISSANT NDIAYE, Receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires selon le barème en vigueur.

#### **6°) PARKING SALLE POLYVALENTE - DEVIS CHAVANY:**

Dans le cadre de la rénovation du parking de la salle polyvalente, le Maire présente un devis de l'entreprise CHAVANY pour l'implantation des poteaux en bois pour la clôture du parking.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'accepter le devis de l'entreprise CHAVANY d'un montant de 2082.60€ TTC pour la réalisation des travaux sur le parking de la salle polyvalente.

### **7°) CONTRATS D'ASSURANCES:**

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de la SMACL relative aux contrats d'assurances de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'accepter la proposition de la SMACL relative aux contrats d'assurances de la commune, option sans franchise, pour un montant de 4121.97€ annuels.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### ***INFORMATIONS / DEBAT***

- **Poste adjoint d'animation** : l'agent a demandé sa mutation à la mairie de Marcigny. Date d'effet : 29/08/2018  
Marine CHEVALIER a été recrutée sur le poste d'agent technique à 12/35<sup>ème</sup> précédemment créé ; son contrat est établi pour un an.  
Le contrat de Flavien DEVAUX est terminé ; ce jeune a donné entière satisfaction.  
Compte tenu de la charge de travail actuelle et à venir (Halte nautique, embellissement de la commune) nous devons réfléchir à la possibilité de créer un poste d'agent technique à temps non complet pour suppléer le cantonnier titulaire.
- **Devenir des bâtiments communaux** :
  - Ecole : Magali BAYON présente un projet de création d'une association qui aurait pour objet un lieu de rencontre et d'échange intergénérationnels.
  - Logements FERRARI : faut-il le rénover pour le mettre à la location ?
  - Salle des fêtes : une réunion est prévue avec l'Agence Technique Départementale pour établir un diagnostic.
  - Maison SEKMEN : des devis seront demandés pour une démolition du bâtiment et la réfection du carrefour.
- **Schéma directeur d'assainissement** : réunion le 21/09 à 9h30 en mairie.

### ***QUESTIONS DIVERSES***

- **Thierry NIGAY** :
  1. Inauguration du relais lecture, du hangar communal et du parking de la salle des fêtes en présence du Président et de la conseillère locale du Conseil Départemental qui a subventionné les projets le 2 octobre à 11 heures, suivie d'un repas au restaurant « Le Première Ligne ».
  2. L'entreprise PERRIER froid est intervenue à la salle des fêtes pour un dysfonctionnement de la chambre froide et du lave-vaisselle.
  3. Les containers de recyclage vont être changés.
  4. La DRI prévoit de remplacer l'aqueduc situé au lieu-dit « Le Lac ». La route devrait être barrée pendant une dizaine de jours.

5. Conseil communautaire : démission de Vincent de la Celle.
  6. Commission budget à prévoir ; mardi 25/09 à 18h
- Maurice DEGOUT :  
Réunion du calendrier des manifestations le 28/09 à 17h30 en mairie. Faut-il continuer à faire un bulletin municipal ?
  - Magali BAYON :
    1. Serait-il possible d'avoir un bilan chiffré de la fête du canal ? Le Maire : oui, par mail.
    2. Combien y-a-t-il d'élèves inscrits au transport scolaire ? Huit.
  - Alexandrine DUMONT :  
Connaît-on la base moyenne qui détermine le plafond de la taxe d'ordures ménagères de la commune ? Le Maire : non
  - Cédric RAQUIN :
    1. Les travaux du SIVOM ont été réalisés en totalité ; nous attendons la réception des travaux.
    2. Mur du cimetière : les travaux deviennent urgents.
  - Valérie FOUCTEAU :
    1. Comme évoqué lors d'un précédent conseil, serait-il possible d'aménager les bords de Loire avec des bancs ?  
Le Maire : c'est prévu ; il serait bien d'harmoniser le mobilier urbain.

Séance close à 22h01.